

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00494

Numéro SIREN : 532 712 452

Nom ou dénomination : TRANSPORTS CORBIN ANTHONY

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2022 sous le numéro de dépôt 2653

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL Transports CORBIN Anthony Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 7 b Rue des Bois Verts 22400 COETMIEUX Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 53271245200012 Néant [] *

Table with columns: Brut (1), Amortissements, provisions (2), Net (3), Net (4). Rows include Capital souscrit non appelé, Frais d'établissement, Frais de développement, Concessions, brevets et droits similaires, Fonds commercial, etc.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quatre

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : 720 (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * Immobilisations : Stocks Créances

Dossier N° 011809 en Euros Attestation de présentation des comptes Igam LAMBALLE Pour copie certifiée conforme AC

Désignation de l'entreprise : EURL Transports CORBIN Anthony

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :19.000.....)	DA	19 000	19 000	19 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	1 900	1 900	1 900	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	82 569	124 899	124 899	
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(14 243)	(42 331)	(42 331)	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	89 226	103 469	103 469	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	66 227	90 309	90 309	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	30 284	23 499	23 499	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	76 944	34 278	34 278	
	Dettes fiscales et sociales	DY	100 696	109 684	109 684	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	3 863	1 642	1 642	
Compte régul.	EB					
	TOTAL (IV)	EC	278 014	259 412	259 412	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	367 240	362 880	362 880	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Ecart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	236 063	193 220	193 220		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AC

Désignation de l'entreprise : EURL Transports CORBIN Anthony		Néant		*				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1		2				
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
				3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	52 729	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants MI	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP		KQ	KR	
			Dont Composants M3	KS	8 781	KT	KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV		KW	KX		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KY	194 296	KZ	LA	14 754
		Matériel de transport *		LB	1 352	LC	LD	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF	LG	
		Emballages récupérables et divers *		LH		LI	LJ	
	Immobilisations corporelles en cours		LK		LL	LM		
	Avances et acomptes		LN	204 429	LO	LP	14 754	
TOTAL III								
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T		
	Autres participations		8U	15	8V	8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	606	1U	1V	114	
TOTAL IV			LQ	621	LR	LS	114	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	257 779	ØH	ØJ	14 868	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3		4		
		1		2				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX	52 729	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		IS	MG	MH	MI		
			IT	MJ	50	MK	ML	8 731
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IU	MM	MN	MO	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IV	MP	7 044	MQ	202 007
		Matériel de transport		IW	MS	1 352	MT	1 352
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IX	MV		MW	
	Emballages récupérables et divers *		MY	MZ		NA		
	Immobilisations corporelles en cours		NC	ND		NE		
	Avances et acomptes		NG	7 094	NH	212 090	NI	212 090
TOTAL III								
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations		IO	ØX	ØY	ØZ	15	
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	720	2G	720	
TOTAL IV			I3	NJ	735	2H	735	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	ØM	265 554	



(Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Queda

Exercice N, clos le : 3 1 0 7 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL Transports CORBIN Anthony

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL Transports CORBIN Anthony Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	729	PF		PG		PH	729
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 950	QA	227	QB	50	QC	8 127
Autres immobilisations corporelles		QD		QE		QF		QG	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	100 195	QI	29 198	QJ	246	QK	129 148
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	718	QM	162	QN		QO	880
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	108 863	QV	29 587	QW	296	QX	138 155	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	109 592	OP	29 587	OQ	296	OR	138 884	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9			T1	
Inst. techniques, mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc an divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY			Total général non venant (NW - NY)	NZ	

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid/Quadr

Désignation de l'entreprise : EURL Transports CORBIN Anthony

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	O7	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

AC

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	720	UV	720	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	151 703		151 703						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	22		22						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	286		286						
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 123		12 123					
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	12 371		12 371					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	19 439		19 439						
	Charges constatées d'avance	VS	36 591		36 591						
	TOTAUX		VT	233 254	VU	233 254	VV				
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	35		35						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	66 189		24 241		41 948				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	76 944		76 944						
Personnel et comptes rattachés		8C	46 975		46 975						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 693		19 693						
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	29 175		29 175						
publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 854		4 854						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	30 284		30 284						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 863		3 863						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	278 012	VZ	236 063		41 948				
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	24 070	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



TRANSPORTS CORBIN ANTHONY

Société à responsabilité limitée
au capital de 19 000 euros
Siège social : 7Bis, rue des Bois Verts
22400 COETMIEUX
532 712 452 RCS SAINT-BRIEUC

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 6 JANVIER 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2021

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 juillet 2021 s'élevant à -14 243 euros de la manière suivante :

- En totalité au compte « Autres réserves » : -14 243 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

